

16 mars 2018

## LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT

**Monsieur le président,**

Votre vidéo du 12 mars dernier nécessite des clarifications.

Contrairement à ce que vous annoncez, vous n'avez pas reçu  
tous les syndicats présents à 13Habitat.

**CFDT Interco** et **SUD LOGEMENT SOCIAL** qui ont des élus CE et DP n'ont pas eu  
le grand honneur d'être reçu par votre personne. C'est votre choix personnel.  
Le dialogue social doit exister entre une DRH, une Direction générale et les syndicats.  
En effet, un Président d'Office n'a pas à s'occuper des affaires internes de l'entreprise  
mais de sa politique générale.

Vous reproduisez ainsi des méthodes passées  
que vous avez dénoncé avec ironie et sarcasme dès votre arrivée à la tête de 13Habitat.

Mais déjà lors du CE de juin 2016, votre présence était inappropriée.  
Nous avons bien compris que vous souhaitiez mettre la pression aux élus  
pour valider l'expérimentation d'Ambitions 2020.

**Nous pointions déjà** à l'époque les incohérences de ce projet que nous retrouvons aujourd'hui.

**Nous n'avons d'ailleurs pas eu** le plaisir de vous revoir à l'occasion  
de cette fameuse «clause de revoyure» prévue après l'expérimentation  
et censée améliorer le déploiement global d'Ambitions 2020.

**Nous ne nous sommes toujours pas vu** après que vous ayez pris connaissance  
de notre lettre ouverte au Directeur général du 30 janvier dernier  
pointant de nombreux problèmes concernant :

les avenants  
les frais kilométriques  
le calibrage en agence  
les qualifications de postes  
les promesses faites aux gardiens et aux ouvriers de maintenance  
la surcharge de travail...

16 mars 2018

Dans votre vidéo, vous évoquez des sujets précis. Soyons précis.

**les frais kilométriques** lors d'une réorganisation sont prévus dans l'accord d'entreprise et encadré par la Loi.  
de même pour la GPEC

**le projet de départ volontaire** est un moyen pour 13Habitat de se séparer plus rapidement de nos anciens afin de poursuivre l'objectif de maîtrise de la masse salariale.

**Enfin, concernant la prime d'intéressement** et le dépassement du critère des vacants, la non atteinte de l'objectif fixé est la conséquence de la mauvaise exécution des travaux des entreprises, du retard de désignation de marché d'entreprise, du retard de la Commission d'attribution et des réservataires extérieurs et non pas du fait des salariés.

**Conclusion :** vous avez demandé au Directeur général de travailler sur des sujets déjà prévus par la Loi et en cours de négociation. Rien d'exceptionnel donc.

Vous entendez «de ci de là» des exagérations.

Vous entendez «de ci de là» des fausses rumeurs.

C'est peut être vous qui passez à coté des dures réalités du travail quotidien de nos collègues qui doivent supporter une pression et une surcharge de travail en constante augmentation, une désorganisation générée par des mauvais choix d'une équipe de direction aveugle et sourde et d'une DRH absente.

Pour finir, nous vous conseillons de lire le compte rendu resté confidentiel de la réunion de négociation du 10 octobre dernier où il était bien écrit par la DRH qu'un blocage des avancements et un perte partielle de la prime d'intéressement étaient déjà acté.

**Alors fantasmes de syndicalistes ?**

Comme prévu, **nous vous donnons rendez vous le 21 mars prochain** lors du Conseil d'administration.

Nous serons en bas devant le Siège et resterons toute la matinée à votre disposition pour évoquer le profond mal être au travail actuel des salariés.

**Cédric SANCHEZ**  
Secrétaire général  
RSS CFDT INTERCO

**Fabrice ACUNZO**  
secrétaire général  
RSS SUD LOGEMENT SOCIAL